

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 MAI

## LA PROPOSITION DE M. DE BAUDRY-D'ASSON

Au début de la séance d'hier jeudi, M. de Baudry-d'Asson a demandé la déclaration d'urgence pour une proposition portant une centaine de signatures de députés de la Droite et dont voici le texte :

« Article 1<sup>er</sup>. — Toutes les écoles communales qui ne comptent pas habituellement dix élèves sont supprimées dans les localités qui possèdent déjà une école fréquentée par la majorité des enfants de la commune.

« Art. 2. — Les instituteurs et institutrices déclassés par la présente loi continueront à toucher leur traitement d'activité jusqu'à ce qu'ils se soient pourvus d'un nouvel emploi. »

Il y a longtemps que cette proposition aurait dû être déposée. N'est-il pas scandaleux de voir nos républicains gaspiller les finances nationales pour ériger et entretenir des écoles vides, pour faire payer aux pères et aux mères de famille un enseignement qu'ils réprouvent, et cela dans le seul but de provoquer les populations, d'outrager les consciences, de porter un défi permanent aux droits de la famille, aux droits des communes, aux croyances chrétiennes ?

M. de Baudry-d'Asson a constaté que, dans certaines communes de la Vendée, l'école publique est désertée en face de l'école libre encombrée d'élèves. Pourquoi ne pas fermer des établissements contre lesquels proteste si énergiquement la presque unanimité des pères et des mères ?

Pourquoi ne pas supprimer ces insolentes sinécures ?

Les déchristianisateurs pensent-ils que nos budgets sont assez riches pour permettre un tel luxe de folie libre-penseuse ? Estiment-ils qu'ils ont eux-mêmes intérêt à afficher publiquement, tous les jours, l'impopularité des lois Ferry, la discrédit dans lequel est tombé l'enseignement primaire de l'Etat athée républicain ?

Malgré le caractère si raisonnable de la proposition de la Droite, malgré les généreux efforts de M. Baudry-d'Asson, la déclaration d'urgence a été repoussée, comme tout ce qui est juste, par la majorité d'incapables qui encombre les bancs de l'assemblée. C'est bien, et le pays, auquel l'honorable député de la Vendée a fait appel, jugera le vote de la Gauche.

La France rapprochera ce vote des effroyables révélations budgétaires qui viennent d'être portées à la tribune par M. de Lamarzelle et M. Amagat. Elle finira par comprendre que les républicains ne peuvent renoncer à leurs criminelles prodigalités, et que la question est dès lors posée entre l'expulsion des gaspilleurs et la banqueroute nationale.

### L'OPINION D'UN RÉPUBLICAIN

Dans la Nation, M. Dreyfus, parlant du discours prononcé avant-hier à la Chambre des députés par M. Amagat, fait des aveux qui sont à retenir :

« A force de volonté, de travail persévérant, cet ancien professeur de sciences naturelles est devenu l'un des orateurs financiers les plus remarquables de ce pays.

» Et c'est non-seulement un orateur, c'est encore un chercheur, avec des idées et des vues originales.

» Plus d'une des critiques qu'il a énoncées est fondée. Sans doute il y a dans les dépenses, depuis dix ou quinze ans, des exagérations, des maladroitures.

» En particulier, les dépenses pour constructions dans l'enseignement primaire ont donné lieu à de véritables actes de folie. »

Les conservateurs n'ont jamais dit autre chose, à la grande colère des républicains : on a fait de véritables actes de folie pour l'instruction primaire.

Les électeurs s'en souviendront aux élections prochaines.

## TRAVAIL INUTILE

Un journal s'est rencontré qui a voulu prouver que les députés n'étaient point aussi oisifs et aussi inutiles qu'on le disait. Ce journal s'est amusé à faire le relevé de tout le travail apparent accompli depuis le commencement de la législature jusqu'à présent. Il cite des chiffres qui lui paraissent éloquentes.

Pendant le cours de la session extraordinaire de 1888 (d'octobre 1888 à janvier 1889), la Chambre a été saisie de 164 projets de loi, de 56 propositions d'initiative parlementaire, et de 5 propositions provenant de l'initiative du Sénat, ce qui donne un total de 225 affaires législatives nouvelles. En joignant ces 225 affaires aux 1,512 qui provenaient des sessions antérieures, on arrive au chiffre de 1,737 pour les sept sessions que la quatrième législature a déjà tenues.

Parmi les projets dus à l'initiative du gouvernement pendant la session extraordinaire de 1888, 60 ont un caractère d'intérêt général et 104 un caractère d'intérêt local.

En joignant les 60 projets nouveaux d'intérêt général aux 443 antérieurement déposés, on arrive à un total de 503 affaires d'intérêt général dues à l'initiative du gouvernement. Sur ces 503 projets de loi, 331 ont été adoptés, 21 retirés, 6 rejetés.

Pendant la session extraordinaire de 1888, l'initiative parlementaire a produit 56 propositions nouvelles. Il en avait déjà été déposé 480 au cours des sessions antérieures. On arrive ainsi au chiffre total de 536 propositions.

Sur ce nombre, 55 ont été adoptées, 28 ont obtenu le bénéfice de l'urgence, 124 ont été prises en considération, 142 ont été renvoyées directement à des commissions spéciales, 45 ont été rejetées et 14 retirées.

Sur 34 propositions provenant du Sénat, 13 ont été adoptées.

En résumé, à la fin de la session extraordinaire de 1888, la quatrième législature avait été saisie de 1,737 affaires législatives, pour l'examen desquelles elle avait nommé 336 commissions, qui avaient tenu 2,740 réunions.

990 affaires étaient à ce moment entièrement terminées !

Tout ce travail est fait à la plus grande gloire de la Chambre. C'est, il nous semble, la plus sanglante critique qu'on puisse lui adresser. De tant de projets votés, que reste-t-il ? Nous savons bien qu'il faut défalquer des chiffres cités les projets de loi d'intérêt local que les députés se bornent à voter sans les discuter jamais. Cela écarté, il reste encore un certain nombre de projets. Combien là-dedans en est-il d'utiles ? Combien dont le pays ait ressenti quelque bien ? Aucun. Les députés de la législature actuelle ont pu voter un grand nombre de projets et de propositions de loi ; personne ne saurait citer une mesure utile qui leur soit due. Plus ils ont l'air d'avoir travaillé, plus il apparaît qu'ils n'ont rien fait du tout.

## INFORMATIONS

Il se passe en ce moment au ministère de l'intérieur des scènes d'un haut comique.

M. Constans a consulté les préfets sur l'état électoral de l'opinion. Or, il advient que les réponses sont presque unanimes à constater que les républicains sont à peu près certains de la défaite.

Avisés de ces rapports, les députés s'inscrivent en faux contre les appréciations officielles, et demandent la révocation des fonctionnaires qui n'ont pas la « foi républicaine. »

Au début, M. Constans marqua à l'encre rouge les noms de certains préfets. Mais la liste s'augmentait chaque jour.

Impatient, le ministre de l'intérieur a fini par s'écrier :

— Je ne puis cependant pas les révoquer tous !

### LA HAUTE COUR

M. Brioux, rédacteur en chef du *Nouvelliste de Rouen*, a été entendu avant-hier par la commission d'instruction de la Haute Cour de justice.

M. Brioux a été spécialement interrogé sur une phrase prononcée par M. Laguerre, dans un interview qui remonte au mois de mars dernier. M. Brioux avait posé cette question à M. Laguerre : « Qu'arriverait-il si, en admettant que la Chambre future soit en majorité boulangiste, c'est-à-dire révisionniste, le Président de la République et le Sénat voulaient lui résister ? »

M. Laguerre répondit : « Je ne serais pas, à la rigueur, ennemi d'un coup de force dirigé par les élus du suffrage universel contre les élus du suffrage restreint. »

M. Brioux, après avoir confirmé l'exactitude de ces paroles, a fait remarquer que, le lendemain, le général Boulanger lui a refusé de confirmer ou d'infirmer les déclarations de M. Laguerre.

### LA STATUE DE M. THIERS ET LES COMMUNARDS AMNISTIÉS

Ordre du jour adopté par le groupe « La Commune » :

« Attendu : qu'un certain nombre des complices de l'assassin Thiers cherchait, en lui faisant élever une statue, à passer l'éponge sur leur ignoble conduite et sur la sienne ;

» Que l'érection de cette statue serait une provocation à la population de Paris et à tous les républicains français ;

» Que déjà Marseille a rejeté de son enceinte une pareille ordure ;

» Qu'un ruisseau de sang sépare la bourgeoisie du peuple et que nous avons tous présent à la mémoire l'assassinat de 35,000 des nôtres ;

» Les citoyens réunis salle Martel, le samedi 11 mai, déclarent protester de toute la force de leur énergie contre l'érection de ladite statue et s'engagent à employer même la force, s'il est nécessaire, pour empêcher que Paris ne soit souillé d'une pareille glorification de l'infâme Thiers. »

## LE CONGRÈS CATHOLIQUE

Mardi s'est ouvert à Paris, à l'hôtel de la Société de géographie, la dix-septième assemblée générale annuelle des catholiques de France, sous la présidence de M<sup>sr</sup> Richard, archevêque de Paris.

M. Chesnelong étant souffrant, M. Keller l'a suppléé pour le discours d'ouverture. Le député de Belfort a parlé sur l'œuvre des comités antiesclavagistes. Après avoir fait la peinture de la traite des noirs et de l'esclavage au centre de l'Afrique, M. Keller a annoncé que l'œuvre entreprise par le cardinal Lavignerie faisait, avec l'approbation du Saint-Père, de remarquables progrès. Le comité de Paris a reçu un nombre notable de demandes pour faire partie de la pieuse armée qui doit aller combattre les marchands d'esclaves. Ces futurs volontaires appartiennent à toutes les classes de la société, et un certain nombre d'entre eux à l'armée. M. Keller a sollicité des auditeurs des secours d'argent, car, a-t-il dit, les frais de l'entreprise en seront considérables. Il faut des armes, non seulement pour les soldats, mais encore pour les nègres chrétiens, dont on fera l'éducation militaire.

« Nous rachèterons ainsi, a ajouté M. Keller, les fautes de la France catholique, qui, pendant deux siècles, a pratiqué l'esclavage, et celles de la France actuelle, qui fait la traite des blancs, en envoyant les enfants aux écoles sans Dieu.

» Nous sauverons de la sorte notre honneur et notre patrie. »

Le député de Belfort a terminé en donnant lecture d'un vœu tendant à ce que les gouvernements de l'Europe civilisée s'unissent pour prévenir et réprimer la traite des noirs.

## ÉTRANGER

AMÉRIQUE. — On s'occupe en ce moment aux États-Unis d'un grand projet dont le principe a été voté l'an dernier par le congrès et dont la réalisation serait une consécration pratique de la doctrine Monroe, en ce sens qu'elle établirait une union étroite entre toutes les populations de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud, et leur permettrait de résister à toute ingérence étrangère sur un point quelconque du continent américain.

Il s'agirait de former une sorte de vaste Zollverein, dont tous les membres appliqueraient un tarif de douanes uniforme aux produits importés des autres hémisphères. Toutes les républiques contractantes adopteraient également une même monnaie, un système identique de poids et mesures, une même législation pour le règlement des marques de fabrique. On créerait un tribunal d'arbitrage chargé de régler pacifiquement tout différend qui surgirait entre l'une ou l'autre des républiques contractantes, prendrait des mesures pour développer leurs moyens réciproques de communications maritimes et terrestres, et arrêterait des principes communs pour l'extradition des criminels.

On assure que les différents États auxquels les États-Unis ont proposé de débattre les conditions de cette vaste alliance ont accueilli favorablement ces ouvertures et qu'un congrès se réunirait pour en délibérer à Washington au mois d'octobre prochain. Il serait superflu de signaler les conséquences politiques et économiques qui pourraient découler de ce congrès, s'il aboutissait.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Conseil Municipal de Saumur

Séance du 14 mai 1889

D'après l'ordre du jour, il était facile de prévoir que la séance serait dépourvue d'intérêt. Redditions de comptes et exposé sommaire des budgets additionnels de 1889 et du budget principal de 1890, tel était le programme peu alléchant. Aussi y a-t-il beaucoup de places vides ; 49 conseillers sur 27 sont présents ; ce sont : MM. Combié, Liénard, Poitevin, Poitou, Galbrun, Bonneau, Doussain, Hubert, Grosbois, Terrien, Langlois, Goulard, Lamy, Piéron, Luard, Rivain et Milon. M. Peton occupe le siège du secrétaire.

Le maire a exposé la situation financière de l'exercice 1888. Cet exercice s'est soldé par un excédent de recettes de 60 fr.

Il fait ensuite le dépôt des comptes administratifs et de gestion de 1888, en demandant que le Conseil donne décharge de ces comptes au receveur municipal.

#### BUDGET ADDITIONNEL DE 1889

M. le Maire lit son rapport sur les chapitres additionnels de 1889.

Au chapitre III, recettes supplémentaires, figure un excédent sur les recettes prévues de 53,358 fr. 06.

Le déficit sur les recettes ordinaires prévues est de 192,391 fr. 55.

Le montant des recettes prévues était de 821,503 fr. 16.

Il reste donc, pour recettes effectuées, 682 mille 469 fr. 67.

Les dépenses totales autorisées étaient de 856,380 fr. 35.

Il y a lieu de déduire 275,339 fr. 43.

Il reste donc 581,040 fr. 92, et un excédent des recettes effectuées sur les dépenses payées de 401,428 fr. 75.

Il resté à recouvrer, sur l'exercice 1888, 189,274 fr. 51.

Les recettes nouvelles comprennent 6,650 francs ; les recettes supplémentaires, 567 fr. 28.

Il y a donc un total de 297,920 fr. 54 sur les recettes des chapitres additionnels au budget de 1889.

Les dépenses comprennent :

Dépenses supplémentaires, 272,484 fr. 87.

Dépenses nouvelles, 10,200 francs.

Dépenses supplémentaires du paragraphe II, section II, 15,226 fr. 68.

Total général des dépenses, 297,911 fr. 53.

Total général des recettes, 297,920 fr. 54.

Il reste un excédent de recettes de 8 fr. 99.

Voici maintenant le budget des recettes et des dépenses de 1890 :

#### Titre I. — Recettes municipales.

Recettes ordinaires, 409,869 fr. 92.

Recettes extraordinaires, 35,500 francs.

Total général des recettes, 445,369 fr. 92.

#### Titre II. — Dépenses municipales.

Dépenses ordinaires comprenant : frais d'administration et traitements, charge et entretien des biens communaux, dépenses relatives à la salubrité et à la voirie, la sûreté publique, les dépenses militaires, les établissements de charité, Société de secours mutuels, secours aux anciens employés de l'administration municipale, les cultes, l'instruction publique, les beaux-arts et les fêtes.

Les dépenses ordinaires forment un total de 343,752 francs.

Les dépenses extraordinaires comprennent les travaux publics et les dettes municipales (emprunts) pour un total de 101,550 fr. 72.

Le total des dépenses est donc de 445 mille 302 fr. 72.

Ce qui donne un excédent de recettes de 67 fr. 20.

#### NOMINATIONS DES COMMISSIONS

L'ordre du jour appelle la nomination des commissions chargées d'examiner les différentes questions proposées au Conseil.

L'année dernière, le Conseil avait décidé de n'en former que quatre : celle des finances, de la voirie, des beaux-arts, des eaux et gaz.

M. le Maire demande au Conseil de procéder à la formation de ces quatre commissions.

Sur la proposition de M. le docteur Peton, le Conseil ne croit pas opportun de changer ces commissions ; elle sont en ce moment saisies de plusieurs questions dont elles ont déjà commencé les études ; il n'y aurait aucun avantage, mais plutôt des inconvénients, à changer

les conseillers qui devront plus tard apporter des solutions aux problèmes posés.

On proroge donc pour cette année 1889-1890 les pouvoirs des commissions anciennes.

Pour que nos lecteurs sachent à qui incombe les résolutions à prendre et les avis à donner, nous reproduisons ci-dessous la composition de ces commissions.

Finances : MM. Piéron, Vinsonneau, Poitou, Boisson, Rivain et Doussain.

Voirie : MM. Peton, Galbrun, Bonneau, Coutard et Terrien.

Beaux-arts : MM. Bourguignon, Milon, Lamy, Goulard, Luard et Sarget.

Eaux et gaz : MM. Hubert, Girandier, Langlois, Guédon et Grosbois.

#### AVIS A DONNER SUR LES RÉPARATIONS A FAIRE A L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet demandant que le Conseil, d'après la loi, donne son avis pour autoriser la fabrique de Saint-Nicolas à aliéner un titre de rente de 8,000 francs pour réparer l'Église.

Aucun conseiller ne met d'opposition à un avis favorable. Un membre du Conseil ajoute même : « Du moment que cela ne touche pas à notre bourse... » Le reste de la phrase a été perdu. C'est dommage : un si beau commencement promettait autre chose qu'un *desinit in piscem*.

#### AFFAIRES DIVERSES

D'abord, les Hospices demandent une augmentation de crédit, leur budget étant en déficit.

Pour combler le vide que fera dans la caisse de la ville ces crédits supplémentaires et bien d'autres demandes que nous allons exposer, il faut vendre l'immeuble qu'occupait autrefois le bureau d'octroi de Nantilly. Il a été déposé à la Mairie une enquête de *commodo et incommodo* qui n'a donné lieu à aucune observation de la part des habitants. L'immeuble est estimé 5,000 fr. ; M. Hermé trouve dans son rapport cette somme un peu élevée ; mais tant pis, voire même tant mieux pour la Ville, si quelqu'un veut bien acheter cette maison à ce prix.

Le Conseil est d'avis de vendre cet immeuble.

M. Choyer, caissier de la Caisse d'épargne, a communiqué à M. le Maire la liste des administrateurs sortants en 1889 ; ce sont MM. Girandier, Common, Goulard, Bourguignon et Salmon.

Le Conseil confirme les pouvoirs de ces messieurs pour une nouvelle période.

(La fin à demain.)

#### NOUVELLE MILITAIRE

Nous lisons dans la *France militaire* d'aujourd'hui, datée de samedi 18 mai :

rire aussi étudié que ravissant :

— Pour la semaine prochaine, cher monsieur, nous comptons sur votre plume élégante. Vous aurez l'obligeance, n'est-ce pas, d'appeler l'attention du public sur les nouveautés du jour, sur nos essences japonaises et nos crèmes d'amande.

Et David, la révolte au cœur, revenait au logis, et vite, vite, malgré sa sourde colère, reprenait son ingrat labeur.

C'était terrible pour ce musicien, pour cette nature fière, de s'abaisser ainsi ; de s'abaisser jusqu'à louer des parfumeries !... De rage, Broze eût volontiers brisé, broyé, pulvérisé sa plume... Mais la famine !... la famine, pâle, livide, décharnée, qui était là toute prête à faire l'assaut du logis !... Et le compositeur de talent délaissait sa symphonie et vantait la crème d'amande.

Après les articles de réclame, le pauvre David passait à un autre supplice : la copie des rôles. Il poussait un profond soupir, se remettait à sa table, et, devant le petit pain et la tasse de lait composant son déjeuner, il écrivait fiévreusement. Il faisait faire aux héros de la comédie de splendides repas : toujours du vieux bordeaux ou du champagne écumeux.

#### LE COMMANDEMENT DE LA CAVALERIE

« On annonce des changements probables dans la cavalerie.

» Le général Danloux quitterait le commandement de l'École de Saumur pour prendre le commandement de la première brigade de chasseurs à Fontainebleau et Melun, le jour de la promotion comme divisionnaire du général de Jessé.

» Le nouveau directeur de la cavalerie voudrait le commandement de Saumur.

» D'autre part, la vacance créée le 19 mai par la retraite du général de division Charreyron a un autre compétiteur que le général de Jessé. La troisième étoile est depuis longtemps promise à un des plus laborieux officiers de cavalerie, le général Zeude, qui commande à Pau la 72<sup>e</sup> brigade d'infanterie. »

#### « MICHEL STROGOFF » A SAUMUR

Tout ce qu'a écrit Jules Verne est merveilleux. Ses ouvrages, lus et relus par grands et petits, feront encore les loisirs de nos neveux ; mais alors, bien des audacieuses et invraisemblables histoires du brillant écrivain auront, grâce aux progrès de la science, passé de la fiction à la réalité.

Dans *Michel Strogoff*, l'auteur a laissé la science pour nous montrer quelque chose de plus beau, de plus grand : l'amour de la patrie et de la famille. C'est chez nos bons amis les Russes que Jules Verne nous a conduit pour montrer combien ces sentiments sont nobles et élevés.

La pièce tirée de cet ouvrage ne pouvait manquer d'obtenir le succès qu'avaient déjà obtenu d'autres œuvres du même auteur, et jamais, tant à Paris qu'en province, un succès n'avait été aussi éclatant.

Une troupe d'élite est venue, il y a environ trois semaines, donner à Angers une série de représentations de *Michel Strogoff*. Le luxe, la variété des décors, la beauté des costumes et la richesse de la mise en scène ont attiré pendant ce temps un public nombreux à chacune des représentations.

Grâce à l'inspiration heureuse de notre adjoint, M. Liénard, nous avons la bonne fortune de posséder à Saumur cette troupe, qui vient, dans la journée d'hier, de donner deux représentations.

A la première, ce sont les élèves des écoles qui ont envahi notre salle de spectacle. Grande et mémorable fête pour toute cette jeunesse.

Le soir, la deuxième représentation a été également très brillante. Salle beaucoup trop petite pour la circonstance, car on a refusé du monde.

Je ne crois pas exagérer en disant que jamais, à Saumur, on avait vu semblable mise en scène : très beaux décors et costumes, figuration, fanfare à cheval et à pied, ballets, etc., et avec cela des acteurs excellents et une première

teintant de rubis ou de topaze le cristal des verres ; et, sur la nappe damassée, des volailles aux truffes et des pièces montées.

Ici David s'arrêtait, buvait son lait, maintenant attiédi, et la plume courait de nouveau, transcrivant les détails de la mise en scène. Toujours des salons princiers avec tapisseries de haute lisse ; des vases japonais garnis de fleurs rares ; des lampadaires de bronze florentin ; des fonds de parc, où, dans la verdure des arbres à essence, apparaissaient les tourelles d'un château Louis XIII.

Broze se levait, rangeait dans son buffet sa petite lampe à esprit de vin, mettait en alignement ses quatre chaises en damas passé, et concluait, avec un sourire un peu triste, que la vie réelle n'est pas toujours celle des romans et du théâtre.

— Puis, retrouvant sa gaieté :

— Bah ! disait-il, mon lait et mon pain d'un sou valent encore mieux que leurs mets en carton ; et ma chambre briquée que leurs palais en toile peinte !

Si Broze donnait ses jours aux copies et aux réclames, la nuit, il s'attardait à la composition. Il dormait à peine quelques heures ; et, rude à lui-même, il se privait de toutes cho-

## PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

### CHAPITRE IV

Grâce à un labeur commencé à l'aube, terminé bien avant dans la nuit, une aisance relative reparait au logis du jeune compositeur. Broze acceptait tout ce que lui fournissait André Leroy. Copies, chroniques et articles variés pour un parfumeur de la rue Vivienne, des modèles de prétention dans le genre de celui-ci :

« De cette houpette de cygne, plus blanche que la neige immaculée, s'échappe une senteur exquise de floraisons inconnues. Quel est ce parfum délicieux, qui nous enivre ? »

» Toutes les divines senteurs de nos jardins se retrouvent dans cette poudre suave. Ce parfum, le délice des délices, le charme des charmes, a reçu les plus méritées et les plus incomparables récompenses. Toutes les souveraines de l'Europe, après l'avoir médaillé, se plaisent à en embaumer leur auguste chef.

« On trouve cette poudre chez Grazielli, rue Vivienne. Prix de la boîte : cinq francs. »

Le chef-d'œuvre épistolaire douloureusement extrait de son cerveau, David Broze se rendait rue Vivienne, chez Grazielli.

Un petit homme mince, élégant, frisé au fer et vêtu avec toute l'exagération de la mode, accourait vers lui.

— Et l'article, monsieur Broze, l'avez-vous terminé ?

David lui remettait la page manuscrite, et un sourire prétentieux et satisfait plissait le coin des lèvres du parfumeur, tandis qu'il lisait la prose fleurie. Rien ne lui paraissait exagéré dans le panegyrique de ses poudres et de ses arômes.

— Charmant ! charmant ! grasseyait-il, mais vous avez du génie, mon cher monsieur.

Et d'une voix plus onctueuse que ses crèmes à l'iris, il appelait :

— Madame Grazielli !

La parfumeuse arrivait en minaudant. D'une main chargée de bagues, et au petit doigt levé avec grâce, elle plaçait une minuscule clé d'acier poli dans la serrure d'un meuble en marqueterie. Elle ouvrait le tiroir et remettait un louis au jeune écrivain ; puis avec un sou-

danseuse comme on en voit peu en province. Tels sont les éléments de *Michel Strogoff*.

Il était bien évident que ces deux représentations ne pouvaient suffire à Saumur; aussi la direction a bien voulu se rendre aux sollicitations qui lui ont été faites de tous côtés, et, demain samedi, il en sera donné une troisième et dernière.

Nous engageons ceux de nos lecteurs qui n'ont pu voir hier *Michel Strogoff* à ne pas manquer la représentation de demain; ils seront, j'en suis certain, heureux de notre sollicitation.

Du reste, la pièce est on ne peut plus morale, et tout le monde indistinctement peut voir *Michel Strogoff*, le héros, qui sait tout braver pour Dieu, pour le Czar et pour la Patrie!

NEMO.

#### PASSAGE DE TROUPES

Un détachement du 135<sup>e</sup> d'infanterie, comprenant 6 officiers, 200 hommes, 5 chevaux, 1 voiture, venant de Fontevault et allant à Angers, logera lundi 20 mai, à Saumur, quartier Saint-Pierre.

#### L'ANJOU A L'EXPOSITION

Sous ce titre, nous lisons dans le *Ralliement*:

« Dans nos premières visites à l'Exposition, nous avons remarqué: dans la section des Arts libéraux, des travaux remarquables provenant de l'École des Arts d'Angers, notamment une machine superbe, masquée malheureusement par une cloison placée d'une façon malencontreuse; — dans la section des prisons, des objets manufacturés par la maison de Fontevault, notamment une collection de boutons en nacre; dans la section de l'intérieur, une vue d'ensemble et un plan du pont de Champ-toceaux actuellement en cours de construction; un peu plus loin, un tableau représentant la vue des Ponts-de-Cé à diverses époques et divisé en trois parties et comprenant: la première, le pont du Louet au X<sup>e</sup> siècle; la seconde, le pont de Saint-Maurille à l'époque gallo-romaine, et la troisième, le pont Saint-Aubin au XI<sup>e</sup> siècle. »

#### L'AFFAIRE SAILLANT

A propos de cette affaire, dont nous avons entretenu nos lecteurs, l'*Espérance du Peuple* publie les lignes suivantes:

« Les assises de Maine-et-Loire ont été ouvertes par une cause qui a vivement passionné l'opinion publique. Le 31 janvier dernier, une veuve Aubry était trouvée assassinée à La Tremblaye, dans la banlieue d'Angers. Un de ses parents, Saillant, cultivateur et propriétaire très honorable, était aussitôt accusé et arrêté, malgré ses plus énergiques dénégations.

» Les débats de cette affaire ont duré deux

jours. Plus de cinquante témoins ont été entendus. L'effet de ces dépositions a été tel que le ministère public a renoncé à l'accusation et que Saillant a été acquitté et aussitôt mis en liberté.

Le défenseur, M<sup>e</sup> Gasté, a néanmoins pris la parole et a démontré, avec une rigueur mathématique, que l'innocence de Saillant résulterait non-seulement des dépositions des témoins, mais de toutes les pièces de l'instruction, et notamment de l'acte d'accusation lui-même.

» Le public a donc peine à comprendre que les éléments de la cause étant tels, l'accusé ait fait trois mois de prison préventive, pour aboutir à un acquittement demandé par l'accusation elle-même. »

Fontevault. — La semaine dernière, un nommé Plantin, maçon, travaillait à une construction adossée à un rocher. Un bloc de un mètre cube de pierre s'est détaché et a renversé l'ouvrier, qui, fort heureusement, en a été quitte pour une fracture à la jambe et quelques contusions.

Le journal le *Petit Courrier* d'Angers est poursuivi devant la Cour d'assises pour outrages au garde des sceaux et au procureur général, M. Quesnay de Beaupaire. L'article visé est intitulé: *Le Réquisitoire*.

#### LA « SAINT-HONORÉ » A TOURS

C'était hier la « Saint-Honoré », fête patronale des boulangers et pâtisseries.

Dès la veille, on pouvait voir les ouvriers de ce corps de métier parcourir, musique en tête, les rues de la ville, en double file indienne, porteurs d'énormes couronnes ou étoiles de fleurs destinées à orner les maisons des patrons.

Hier, même cérémonie, avec plus d'éclat, toutefois. Le cortège des compagnons, toujours musique en tête, a bien parcouru la ville comme mercredi, mais la musique était suivie de la voiture de la Mère, tenant à la main un gros bouquet, offert par la corporation. Les compagnons avaient revêtu la tenue officielle, redingote, chapeau haut de forme et gants blancs. Les flots de rubans multicolores fixés à la boutonnière tombaient jusqu'à terre, et les cannes à pommes d'ivoire, à la cordelière et au gland noir, retentissaient fièrement sur le pavé.

L'énorme brioche traditionnelle était portée sur le palanquin rouge à dôme et chacun marchait en tenant son sérieux comme s'il se fût agi d'une cérémonie officielle.

Mais cette attitude de circonstance chacun l'a déposée hier soir à la porte de la salle du banquet, non moins traditionnel que la brioche, où personne n'a éprouvé du moins l'ennui d'entendre prononcer de discours sur les bienfaits de la République, et la prospérité finan-

cière et commerciale que nous procure le régime cher à MM. Tirard, Rouvier, Wilson et consorts.

Heureux compagnons boulangers!

LES SAINTS DE GLACE. — Les fameux saints de glace, saint Mamers, saint Pancrace et saint Servain, n'ont pas cette année, comme d'ordinaire, ramené le froid sur le centre de l'Europe.

Cela tient à ce qu'il ne s'est pas produit cette fois dans la presque île des Balkans un échauffement particulier de la température, qui s'est relevée d'une façon à peu près uniforme dans tout le centre de notre continent. De la sorte, les courants et contre-courants qui si souvent déterminent le retour en France et en Allemagne des vents froids des régions polaires ne se sont pas produits.

On peut donc espérer que nous serons cette année préservés des gelées tardives.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 mai 1889.

Le marché s'est montré très indécis sans cependant que les cours aient eu à souffrir des dispositions de la spéculation. Le 3 0/0 s'arrête à 87.60, le 4 1/2 0/0 à 105.75.

Les valeurs de Crédit Foncier restent en faveur. On demande l'action à 1,347.50. Les obligations foncières et communales ont un courant d'affaires très actif.

Peu de changement sur les titres de nos autres sociétés de crédit. On cote la Société Générale à 465, la Banque de Paris à 765, la Banque d'Escompte à 540, le Crédit Lyonnais à 692.50.

Le nouvel emprunt russe qui sera émis le 24 courant par les soins de MM. Rothschild frères est exclusivement destiné à la conversion et au remboursement du solde des emprunts consolidés 5 0/0 de 1870, 1872, 1873 et 1880.

Au fur et à mesure, et dans la proportion de la conversion et du remboursement des titres de ces emprunts, les obligations de la présente émission leur seront substituées.

Le taux d'émission est fixé à 457.50 par obligation de 500 fr. rapportant 20 fr. d'intérêt annuel net de tout impôt russe.

La Société des Voyages internationaux s'est organisée dans des conditions qui lui permettent d'offrir à tous les voyageurs, pour un prix fixe, un logement très confortable dans le quartier qu'ils choisiront et une nourriture de premier choix dans les principaux restaurants de Paris avec lesquels ont été faits des traités spéciaux. Ces prix de séjour sont établis ainsi: chambre, déjeuner et dîner compris: 1<sup>re</sup> classe 25 francs par jour; 2<sup>e</sup> classe 20 francs.

Les voyageurs trouveront en outre, au siège de la Société, 30, boulevard des Capucines, des billets à prix réduits pour toutes les destinations, des billets de théâtre, un bureau de change, de poste et télégraphe et de correspondance.

Le Panama cote 58.75 après 61.25. Les obligations des chemins Economiques sont à 378.75.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Toute personne qui, pour se rendre compte des services et des avantages offerts par le *Progrès financier*, organe de la Banque de l'Ouest à ses abonnés, désirent le recevoir gratuitement, à l'essai,

creux; sa tête vacillait. Alors commencèrent les cauchemars impitoyables, qui hantent le chevet des malades, qui deviennent les inséparables et cruels compagnons des sommeils agités. Autour du lit, des fantômes venaient regarder le patient de leurs yeux aux orbites creuses. Ils arrivaient, l'un après l'autre, avec leurs suaires les enveloppant. Ils se balançaient mollement au son d'un gong; faisaient des signes de la main, comme pour dire: « A bientôt! » Puis, lentement, ils s'en allaient pour être suivis d'un nombre incommensurable d'autres ombres plus fantastiques encore et plus terrifiantes. Le gong marquait le pas à la procession des fantômes, et David avait comme l'intuition que, bientôt, lui aussi allait prendre rang parmi les ombres, et partir pour le grand voyage, le voyage éternel et sans retour.

Le gong surtout lui devenait insupportable; chaque coup lui résonnait douloureusement dans les tempes, à le faire gémir, tant sa souffrance était aiguë.

Ce gong, c'était la pluie qui fouettait les vitres, la tempête qui, au dehors, faisait rage.

Les lèvres de Broze étaient sèches; elles le brûlaient; une soif inextinguible, provoquée

pendant deux mois, n'a qu'à en adresser la demande à la direction, place du Havre, à Paris.

Barret-le-Bas (Hautes-Alpes), le 8 novembre 1882. — Quant au Baume Victor, je puis affirmer qu'il calme les douleurs et doit nécessairement les guérir, lorsque le mal n'est pas trop enraciné; mais du moment qu'il a la propriété d'endormir, c'est déjà beaucoup.

Bosco, instituteur.

#### Théâtre de Saumur

SAMEDI 18 Mai 1889

DERNIÈRE REPRÉSENTATION

Avec le concours de M. MONTLOUIS, de l'Odéon, M<sup>lle</sup> JEANNE DIAN, du Châtelet, M<sup>lle</sup> E. FRANZONI, 1<sup>re</sup> danseuse étoile de l'Alhambra de Londres.

#### MICHEL STROGOFF

Pièce à grand spectacle, en 5 actes et 16 tableaux, de MM. DENNERY et J. VERNE, auteurs du *Tour du Monde*.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

#### Conversion et Emprunt Russe

Les Emprunts russes 5 0/0 1870, 1872, 1873 et 1884 étant appelés au remboursement ou à la conversion le 24 courant, l'Agence reçoit dès à présent, sans frais:

1<sup>o</sup> Les titres destinés à la conversion;

2<sup>o</sup> Les souscriptions au nouvel emprunt.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

#### Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre;

Vermouth Nolly-Prat, 1 fr. 60 le litre;

Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre;

Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre;

Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre;

Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 1 fr. 50 le litre;

Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.

Tous nos liquides sont vendus verre compris.

#### LE NUMÉRO 2

du

#### FIGARO-EXPOSITION

Paraîtra le 22 mai

#### Le VIN AROUD au Quina, au

Fer et à la Viande, est le médicament le plus

énergique pour combattre la CHLOROSE,

l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSEMENT

du SANG. Il convient aux personnes affaiblies

par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

TOUTES PHARMACIES

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ses, afin de grossir la somme nécessaire à l'impression de quelques-unes de ses œuvres. Il vivait double, comme avait dit André Leroy; mais on s'use rapidement en cette galère. La nature a des droits qu'on ne peut lui dénier, et quand on lui refuse tout, le sommeil et la nourriture en part suffisante, la nature se venge. Broze se sentait la tête lourde, bien lassé, ses yeux avaient des éblouissements suivis de douleurs violentes dans les tempes. Cependant il restait sur la brèche, et s'éperonnait.

— Allons, courage, disait-il de sa voix rude, courage! Sois vaillant!... Travaille toujours... toujours! Tu l'aimes, n'est-ce pas, ta vocation; pour elle tu donnerais volontiers ton sang goutte à goutte... Il faut acheter l'inspiration... Il faut souffrir.

Et, sans pitié pour son visage altéré, pour ses yeux qui se creusaient et où la fièvre brillait dans la lueur de deux flammes, sans souci de ses mains amaigries qui, parfois, se mettaient à trembler par l'excessive faiblesse, indifférent à son anémie, et ne se soutenant que par une indomptable énergie, il continuait son labeur du jour et de la nuit.

Six semaines se passèrent ainsi; mais, un

soir, le jeune homme dut s'interrompre dans une longue étude d'effets harmoniques. Il voyait des étincelles sur la page manuscrite, et sa table, lui semblait-il, se balançait comme un navire. Il était harassé jusqu'à l'épuisement. Il se leva, voulant se baigner le front d'eau fraîche. Il pensait que ce vertige serait sans durée, que quelques minutes de repos le dissiperaient, qu'il pourrait alors reprendre sa rude et vaillante tâche. Mais Broze chancelait en marchant à travers la chambre; ses oreilles avaient des tintements qui l'assourdisaient, et, devant ses yeux troublés, tout semblait tourner avec rapidité... Puis, soudain, une sueur glacée mouilla son front, ses mains se tendirent comme pour chercher du secours.

Broze n'eut que le temps de gagner son lit, et, vaincu, il tomba à demi privé de sentiment. Toute la nuit il fut tantôt glacé, tantôt brûlant. Ses yeux cernés brillaient d'un feu sombre. Une sorte de crispation nerveuse contractait ses traits, et, parfois, secouait tout son être d'un grand frisson. Il ne pensait pas; il souffrait trop. La maladie, la fièvre, l'avaient enlevé. Puis, vers le matin, le délire cessa; mais David se sentait brisé à tel point qu'appeler à l'aide lui était impossible. Son cerveau était

par la fièvre, le dévorait. Avidement, il regardait une carafe d'eau posée sur la table. Par un effort suprême, il se leva, la saisit, but à longs traits le breuvage glacé; puis, il retomba sur son lit, plus altéré, plus brûlant, plus malade que jamais.

Une fièvre cérébrale s'était déclarée.

Pendant trois longs jours, le pauvre artiste gémit, délira, battit l'air de ses bras convulsés. Il était seul... bien seul... Qui serait venu lui baigner les tempes, y appliquer de fraîches compresses? Qui aurait porté à ses lèvres de salutaires remèdes, qui aurait murmuré à son oreille les paroles tendres qui, doucement, pénètrent jusqu'aux profondeurs du cerveau en délire, lui apportant l'apaisement? Qui? André Leroy était en voyage à la suite d'un député. Ce riche industriel venait de le choisir pour secrétaire, et la Gandon, cette mercenaire dont on aurait pu rétribuer les soins, montait très rarement dans la chambre du pauvre Broze: elle se rappelait, avec rancune, ses services refusés dès le premier jour.

(A suivre.)

ERRATUM. — Journal des lundis 13 et mardi 14 mai 1889, 4<sup>e</sup> page, 1<sup>re</sup> colonne, 37<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> ligne, Au lieu de: mil huit cent quatre-vingt-huit, Lire: mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Étude de M<sup>e</sup> Henry LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n<sup>o</sup> 1.

## A VENDRE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE EN 25 LOTS

En l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur :

1<sup>o</sup> Une PORTION de MAISON et ses dépendances, située au lieu dit la Crilloire et la Bruyère, commune de Saint-Cyr-en-Bourg;

2<sup>o</sup> Et PLUSIEURS PIÈCES de TERRES, bois-taillis, friche, landes, bois-landes et vignes, le tout situé dans les communes de Chacé, Brézé et de Saint-Cyr-en-Bourg, cantons de Montreuil-Bellay et de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 22 JUIN 1889, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière, du ministère de Mullon, huissier à Saumur, en date du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 45, n<sup>o</sup> 2;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M<sup>me</sup> Louise Rebeilleau, épouse de M. Charles Boux, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure à Champigny-le-Sec, commune de Souzay;

Et dudit M. Boux, pour assister et autoriser son épouse et au besoin en son nom personnel,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Henry LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n<sup>o</sup> 1,

Il sera, sur et au préjudice de :

1<sup>o</sup> M. Charles Bassereau, propriétaire, cultivateur, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, tant en son nom personnel que comme ayant été commun en biens avec la dame Marie-Joséphine Roger, son épouse décédée;

2<sup>o</sup> Marie Bassereau;

3<sup>o</sup> Et Charles Bassereau, enfants mineurs, nés du mariage des époux Bassereau-Roger, mari en qualité de seuls héritiers de leur mère décédée, représentés par ledit Bassereau, leur père et tuteur naturel et légal;

Parties saisies;

Procédé, le samedi vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de justice de ladite ville, rue du Palais-de-Justice, à la vente aux enchères publiques, en vingt-cinq lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, saisis sur les sus-nommés, es-qualités.

### DÉSIGNATION

Commune de Chacé.

1<sup>er</sup> Lot.

Quatre ares douze centiares de terre, à la Petite-Métairie, désignés au cadastre sous le numéro 523, section F, joignant d'un côté Pasquier, d'autre côté Levois;

Sur la mise à prix de trente francs, ci..... 30 fr.

Commune de Brézé.

2<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de bois taillis, située au Bois-Sémi, contenant environ quatre ares quatre-vingt-cinq centiares, portée au cadastre sous le numéro 247, section B, tenant d'un côté à Coste, de l'autre côté à Vallet Biet;

Sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

3<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de terre en chaume ou friche, située à la Bouchardière, contenant environ un are quarante centiares, portée au plan cadastral, sous

le numéro 293, section B, joignant d'un côté à Coste, d'autre côté à Renaud-Buzard;

Sur la mise à prix de trois francs, ci..... 3 fr.

4<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de terre, située à la plaine de la Casse ou Chêverie, contenant environ cinq ares quatre-vingt centiares, portée au plan cadastral sous le numéro 864, section C, tenant d'un côté à veuve Foucaud-Dupas, d'autre côté à Fouette, Julien;

Sur la mise à prix de vingt-cinq francs, ci..... 25 fr.

5<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de terre, située à la Croix-de-la-Barrière, contenant d'après le cadastre quatre ares trente centiares et d'après le titre huit ares soixante centiares, portée sous le numéro 1098, section C du plan cadastral, tenant d'un côté à Epoudry-Malin, d'autre côté veuve Roulleau;

Sur la mise à prix de trente-cinq francs, ci..... 35 fr.

6<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de terre, située sous la Grande-Haie, contenant environ neuf ares cinquante centiares d'après le titre et dix ares cinquante centiares d'après le cadastre, portée au plan cadastral sous le numéro 344, section C, tenant d'un côté à Boutet, Charles, d'autre côté à Renaud-Dézé;

Sur la mise à prix de trente-cinq francs, ci..... 35 fr.

7<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de terre, située aux Eaux-Bues, contenant d'après le cadastre sept ares vingt centiares et d'après le titre cinq ares cinquante centiares, portée au plan cadastral sous le numéro 472, section C, tenant d'un côté à Bassereau frères et d'autre côté Nau, François;

Sur la mise à prix de vingt francs, ci..... 20 fr.

8<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de terre, située aux Essards, contenant d'après le cadastre quatre ares soixante quinze centiares et d'après le titre cinq ares cinquante centiares, portée sous le numéro 760, section A du plan cadastral, tenant d'un côté à Maurice et d'autre côté à Hurtault;

Sur la mise à prix de quarante francs, ci..... 40 fr.

9<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de terre, située à la Garenne, contenant d'après les titres cinq ares, et d'après le cadastre, à tort, dix ares, portée sous le numéro 954, section B du plan cadastral, tenant d'un côté à Bassereau frères, et d'autre côté Renault;

Sur la mise à prix de douze francs, ci..... 12 fr.

10<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de landes, située au Petit-Etang, contenant d'après les titres onze ares, et d'après le cadastre treize ares vingt centiares, portée sous le numéro 1505, section B du plan cadastral, tenant d'un côté veuve Rielland, d'autre côté Eveillard;

Sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

11<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de bois-landes, située à la Coulée, contenant d'après les titres cinq ares cinquante centiares et à tort d'après le cadastre treize ares vingt centiares, portée sous le numéro 468 bis de la section B du plan cadastral, tenant d'un côté à Bassereau frères, d'autre côté à Fouet;

Sur la mise à prix de cinq francs, ci..... 5 fr.

12<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de bois-landes, située au Dos-d'Ane, contenant environ deux ares soixante-quinze centiares, tenant d'un côté Bassereau frères, d'autre côté Davy;

Cette pièce quoique appartenant à Bassereau-Roger, ne paraît pas figurer sous son nom à la matrice cadastrale;

Sur la mise à prix de un franc, ci..... 1 fr.

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg

13<sup>e</sup> Lot.

Une portion de maison et ses dépendances, située au lieu dit la Crilloire et la Bruyère, contenant environ trois ares dix centiares, portée sous les numéros 1214 p, 1215, 1216 et 1217, section A, consistant en deux chambres, un hangar à côté, grenier dessus, une cour et un jardin, caves, puits, tenant d'un côté à Bouguin, Michel, d'autre côté à Vallet;

Sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600 fr.

14<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de bois-landes, située au Bois Clément, d'une contenance de onze ares vingt-cinq centiares, portée

sous le numéro 278 de la section E, tenant d'un côté à Davy, d'autre côté à Bouguin;

Sur la mise à prix de quinze francs, ci..... 15 fr.

15<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de terre, à Vil-Pelé ou Bois-de-la-Roche, contenant quatre ares quatre-vingt-dix centiares, portée au plan cadastral sous le numéro 63 p, tenant d'un côté à Taillé, d'autre côté à Boismard;

Sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

16<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de vigne, à la Bruyère, contenant deux ares quatre-vingt-dix centiares, portée au plan cadastral sous le numéro 1192, section A, tenant d'un côté à Jean Bouguin, d'autre côté à Prestreau;

Sur la mise à prix de vingt-cinq francs, ci..... 25 fr.

17<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de vigne, à la Rue-Foucault, contenant huit ares, portée sous le numéro 1790, section C du plan cadastral, tenant d'un côté à Michon, d'autre côté à Gauthier;

Sur la mise à prix de soixante-quinze francs, ci..... 75 fr.

18<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de terre, au Bellay, contenant deux ares cinquante centiares, portée au plan cadastral sous le numéro 1220 de la section D, tenant d'un côté à veuve Fontaine, d'autre côté Richard-Florent;

Sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

19<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de bois taillis, située à Ville-Pelée, contenant huit ares vingt centiares, portée sous le numéro 177 de la section E du plan cadastral, tenant d'un côté à Robineau, d'autre côté à Baillergeon;

Sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

20<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de vigne, située en Chatain, contenant d'après les titres cinq ares cinquante centiares et d'après le cadastre six ares cinquante centiares, portée sous le numéro 601 du plan cadastral, section B, tenant d'un côté à Dézé, d'autre côté à Venon et autres;

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50 fr.

21<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de terre, sur la Forêt, contenant onze ares, portée sous le numéro 1047 du plan cadastral, section C, tenant d'un côté Dureau et d'autre côté Rebeilleau;

Sur la mise à prix de quatre-vingts francs, ci..... 80 fr.

22<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de terre, située au Bellay, contenant cinq ares vingt centiares, portée sous le numéro 1089, section D du plan, tenant d'un côté Venon, d'autre côté Cheneveau;

Sur la mise à prix de quarante francs, ci..... 40 fr.

23<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de bois taillis, située à Ville-Pelée, contenant sept ares douze centiares, portée sous le numéro 255, section E du plan cadastral, tenant d'un côté à Bassereau frères, d'autre côté à Fouet;

Sur la mise à prix de cinq francs, ci..... 5 fr.

24<sup>e</sup> Lot.

Une pièce de bois et landes, située aux Sables, contenant deux ares, portée sous le numéro 896, section D du plan cadastral, tenant d'un côté à Tessier, d'autre côté à Renault-Dubois;

Sur la mise à prix de un franc, ci..... 1 fr.

25<sup>e</sup> ET DERNIER LOT.

Une pièce de bois taillis, située au Bois-Cailleau, contenant deux ares soixante-quinze centiares, tenant d'un côté à Bassereau frères, d'autre côté à Epoudry;

Cette pièce ne paraît pas être sur la matrice cadastrale au nom de Bassereau-Roger;

Sur la mise à prix de deux francs, ci..... 2 fr.

Total des mises à prix : onze cent quarante-neuf francs, ci..... 1,149

### DÉCLARATION RELATIVE AUX HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Nota. Les enchères ne seront reçues

que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n<sup>o</sup> 1;

2<sup>o</sup> Et au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges. (473)

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

## A VENDRE

BELLE MAISON

Avec dépendances

Petit Parc, Jardin, Communs, Caves

LE TOUT CLOS DE MURS

Situé à Distré, sur la route.

Clos de Vigne, contenant environ 44 ares;

Pièce de Terre joignant la maison, contenant près de 2 hectares.

S'adresser à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire.

## MAISON DE MODES

M<sup>me</sup> PORTRAIT, 7, place du Marché-Noir, demande une bonne apprenante.

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

## ADJUDICATION VOLONTAIRE

A VENDRE

EN BLOC OU EN DÉTAIL BÈNE SUR UNE ENCHÈRE,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire, le SAMEDI 25 MAI 1889, à 1 heure de l'après-midi,

## 22 PARCELLES DE TERRE

D'une contenance totale de 1 hectare 16 ares 83 centiares,

Situées communes de Chacé, Souzay, Varrains, Dampierre, Saint-Cyr, Artannes et Saumur,

Sur la mise à prix totale de 1,970 fr.;

## UNE MAISON

Située à Varrains, rue des Roches-Neuves,

Contenant, avec ses dépendances, 40 ares,

Sur la mise à prix de 2,500 fr.

Le tout appartenant à M<sup>me</sup> François BRETON.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

Facilités de paiement.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur. (400)

ON DEMANDE un garçon muni de très bonnes références, pour une maison de nouveautés.

# LEON FRESCO

CHIRURGIEN - DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

## VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.